

PV du Conseil d'Administration du 25 mai 2013

Début du conseil à 9h30.

Présents : D. Barlet, V. Berthé, A. Bonami, J.-P. Borel, S. Delaunay, C. Fermanian, P. Foulon, J. Gillibert, G. Grancher, L. Guillopé, Y. Lefevre, S. Mischler, G. Monna, A. Pasquale, P. Pansu, M. Peigné, N. Tosel (à partir de 11h), M. Vigué.

Excusés : Y. Aubry (procuration à A. Bonami), C. Lacour, O. Ramaré (procuration à Y. Lefevre), O. Lafitte, C. Ropartz, A. Szpirglas (procuration à D. Barlet), N. Tosel (annonce son retard), F. Vandebrouck.

M. Marc Leclerc (Commissaire aux comptes) est invité.

1) Approbation du PV du Conseil de mars

Certaines des corrections demandées par O. Ramaré ont déjà été incluses dans la version du PV qui a été envoyée aux membres du CA. D'autres sont transmises par Y. Lefevre. Le texte mis en annexe sur les règles des publications, adopté par le Bureau, mais pas par le CA, et à discuter au cours du présent conseil, est supprimé du PV. Y. Lefevre demande une correction sur la phrase « le bureau ne s'est pas engagé sur les délais » à propos de la réédition du livre d'Hélène Gispert. A. Bonami précise que le PV du bureau ne fait pas état de délai pour la publication du livre d'Hélène Gispert. Dans la lettre d'engagement qu'elle a envoyé à l'auteure elle-même a effectivement parlé d'une publication en 2013 « dans la mesure du possible », ce qui n'est pas un engagement formel sur la date.

Compte tenu des corrections effectuées, le PV est adopté à l'unanimité.

2) Présentation et validation du rapport financier. Clôture des comptes.

Marc Leclerc, Commissaire aux comptes, rejoint le Conseil d'administration et explique sa mission : contrôler que les comptes sont réguliers et sincères. L'analyse de la gestion ne fait pas partie de ses tâches. Il vérifie que toutes les pièces sont bien enregistrées et que les règles de la loi comptable française sont respectées.

a. Rapport financier

C. Fermanian présente au Conseil le rapport financier. L'exercice 2012 concerne la SMF et le CIRM. Les comptes sont globalement excédentaires grâce au CIRM. Mais pour la SMF il y a un déficit de 72 k€. Il s'agit de la deuxième année consécutive de déficit important.

Dans l'analyse de l'exercice des comptes de la SMF, cinq missions sont

dégagées : production de revues, production de livres, grand public, membres, support. Les coûts directs, les frais du personnel et les frais de support sont répartis au prorata entre ces missions. Dans cette répartition, le personnel est imputé fortement à la Production Livres, car cette mission a absorbé la Cellule de diffusion de Marseille pour 70 % de son temps. Dans le calcul de l'activité, on regarde la somme du coût direct et des frais du personnel. Ce calcul est donc tributaire de l'affectation du personnel à chaque mission. L'objectif est que Grand Public plus Membres soient équilibrés et que Revues plus Livres soient équilibrés (bien qu'il puisse y avoir des modulations ponctuelles). Actuellement Grand Public plus Membres est en déficit de 6 kE.

D. Barlet observe que le déficit pourrait être présenté différemment. D'abord, les activités Grand Public devraient aussi être couvertes par des subventions. En outre, le secteur publications accorde une ristourne de 30 % aux membres, donc une partie de son déficit pourrait être imputée aux cotisations. Y. Lefevre demande si la fin du contrat de l'informaticien Kenji Lefevre va améliorer l'équilibre. En effet, ceci fera diminuer la masse salariale, mais il faudra compter des frais informatiques liées au départ de l'informaticien (sous-traitants, logiciels,...). Marc Leclerc trouve intéressante la répartition en activités. Il remarque que c'est la répartition du personnel qui est beaucoup plus coûteuse dans les livres, tandis que la marge sur les coûts directs est la même pour les livres et les revues. Sans activité sur les livres (*Astérisque* est compté dans les livres), la SMF risquerait d'être encore plus déficitaire. Il faut voir les recettes. Il y a un déficit structurel, qui a lieu pour la troisième année consécutive. Il est nécessaire d'en faire l'analyse.

C. Fermanian commente que le chiffre d'affaires (c'est-à-dire ventes plus cotisations) de la SMF est augmenté, mais les montants liés aux abonnements baissent. La baisse des recettes liées aux adhésions est surtout due au changement à leur âge, avec l'augmentation de retraités parmi les membres. A. Bonami confirme l'effet positif de la première année d'adhésion offerte gratuitement, car 50 % des membres qui en ont bénéficié l'ont renouvelée. Il n'est pas possible de savoir ce que sera le nombre d'adhérents pour 2013 mais il est fort probable qu'il soit à la baisse à cause de la crise. C'est la première année qu'il y a des personnes qui disent qu'ils ne reprendront pas leur abonnement pour des raisons financières.

Patrick Foulon explique comment la bonne santé du CIRM permet de faire face aux dépenses liées aux bâtiments dont la SMF est propriétaire. Elle permet également d'avoir un fond de roulement plus confortable.

L'activité scientifique a pu augmenter grâce aux Labex CARMIN et ARCHIMEDE, qui donnent de la souplesse. Néanmoins, des travaux immobiliers sont nécessaires et le fonds de roulement est inférieur à un mois, ce qui fragilise la situation. Par contre, le budget du CIRM est bien inférieur à celui d'Oberwolfach et est nettement inférieur à celui du MRSI de Berkeley. Le partenariat avec la SMF est essentiel pour le CIRM : c'est la SMF qui assure une partie de la trésorerie (en payant par exemple des salaires, qui sont ensuite remboursés à la SMF par le CIRM). La SMF est également capable d'absorber des soucis de trésorerie éventuels du CIRM.

Le rapport financier doit être approuvé par vote par le CA. A. Bonami propose que le CA reprenne ce rapport ensemble au rapport moral et que les deux votes aient lieu l'un après l'autre. La séance continue donc avec la clôture des comptes.

b. Clôture des comptes

M. Leclerc dit qu'il n'y a pas eu de souci avec les rapprochements bancaires, comme il y a deux ans, et que le suivi de la trésorerie est bien fait, soit pour la SMF, soit pour le CIRM. Dans la présentation des comptes, il y a eu une modification sur la partie concernant les stocks, mais qui ne change pas les comptes eux même : seule la différence de valeur du stock apparaît.

P. Foulon rappelle que le rapport ne contient pas l'intégralité de l'activité du CIRM, mais seulement celle qui est liée à la SMF. Il y a aussi une comptabilité CNRS, qui est séparée de celle-ci. Par exemple, l'Annexe du CIRM est un bâtiment CNRS, tandis que la Bastide est SMF. L. Guillopé demande s'il y a un budget consolidé pour le CIRM. P. Foulon répond positivement : il sera présenté au Conseil d'administration du CIRM de la semaine prochaine.

M. Leclerc insiste sur la nécessité d'avoir des méthodes de contrôle tout au long de l'année. Interrogé sur le déficit, il répond que celui-ci semble être structurel. Il y a des réserves, mais elles peuvent s'épuiser. Il peut falloir baisser les coûts, externaliser des services, trouver d'autres débouchés, faire des économies. Le déficit n'est pas énorme, mais il est en croissance. Il faut avoir une réflexion plus large sur les activités dans une prospective plutôt à moyen terme. Avec le CIRM il y a des coûts à partager, pour profiter des synergies entre ces deux entités.

M. Leclerc considère que le changement d'expert comptable a été positif et que le travail fait est de qualité, ainsi que ceux des services comptables de la SMF et du CIRM. Il informe le CA que les comptes de la SMF sont validés sans réserve.

Le conseil d'administration approuve la clôture des comptes de l'exercice 2012 à l'unanimité.

3) Présentation et validation du rapport moral

La séance reprend avec le point sur la présentation du rapport moral. A. Bonami informe le Conseil qu'il reste sans doute de petites coquilles à corriger dans le rapport. En outre, manque encore un paragraphe purement factuel sur les stands de la SMF. Elle propose que chacun des rédacteurs présente et commente les points les plus saillants et les sources de débat dans la partie qui lui concerne.

A. Bonami commence avec les affaires générales. La situation financière difficile traversée par la SMF doit être mentionnée dès le début, car elle est à la base de plusieurs choix qui ont été faits. Le personnel de la SMF est soumis à une pression énorme, avec des pics de charge de travail, et fait face une période de fortes inquiétudes. D. Barlet ajoute qu'il faut être conscient des difficultés vécues par une maison d'édition sans but lucratif dans le contexte éditorial actuel. P. Foulon suggère de commencer le rapport par un petit chapeau sur les missions de la SMF. Il s'agira d'une partie factuelle qui sera validée par le

Bureau.

Concernant la baisse du nombre d'adhérents, A. Bonami suggère que dans le futur la SMF on fasse davantage appel aux dons, à mettre systématiquement dans les lettres aux adhérents. Le montant des dons s'élève actuellement à environ 6 k€ (par exemple, les retraités parfois choisissent de payer la cotisation membre et pas celle retraité, plus basse). A la journée d'accueil, elle a eu l'impression d'être écoutée, mais plusieurs jeunes MCF ont trouvé la cotisation trop élevée. Pour l'instant le fichier des adhésions n'a pas été étudié attentivement.

Le paragraphe 1.3 sur les prises de position est plutôt factuel. En mettant en avant ce qu'il y a de nouveau, A. Bonami mentionne le courriel commun avec les autres sociétés savantes sur les intitulés du Master. Il y a également eu des contacts avec le Forum des sociétés savantes, qui ne sont pas concrétisés par des prises de position communes. Une partie sur la CFEM et l'action en soutien de l'IREM (courriel envoyé) est à ajouter dans la partie Enseignement.

Dans la partie 1.5.1 il faut rappeler où sont basés les personnels. A. Bonami souligne que l'atmosphère de travail est maintenant assez bonne, soit à Paris, soit à Marseille, bien que les problèmes d'organisation de l'année dernière restent. Un organigramme par tâche serait utile, mais c'est toujours très difficile à réaliser. Le Bureau a décidé de mettre en place des entretiens annuels du personnel. On commence à Marseille la semaine prochaine. Il y a plusieurs tâches qui sont encore mal partagées, d'autres tâches que le personnel n'arrive pas à faire par manque de temps, par exemple les relances des factures, qui sont nécessaires, car certains clients ne payent qu'à la deuxième relance. C. Fermanian informe qu'il y a eu des malentendus sur la tarification avec l'AMS, levés dès qu'ils ont pu expliquer les calculs. L'accord SMF-AMS est signé pour quatre ans, mais ne mentionne pas l'électronique. C'est un travail ultérieur qui devra être fait.

A. Bonami explique que le paragraphe 1.5.2 souhaite souligner le rôle important joué par les sous-traitants et les bénévoles.

Un comité informatique a été mis en place par G. Grancher, mais l'absence d'un informaticien sur place pose des problèmes. Le bénévolat a ses limites et il faudra des sous-traitants.

La section 4, sur le pôle de Luminy, est présentée par P. Foulon. Le CIRM finance désormais des colloques à la hauteur de 40 participants. Les Labex ont également permis de financer de nombreuses activités. La bibliothèque audiovisuelle est mise en place, avec l'embauche d'un monteur-réalisateur vidéo. Et une véritable équipe de montage. Son rôle, outre la captation, est de monter des films (avec mise en scène, coupages, inclusion d'éléments hypertextuels, ...). Un événement majeur est la Chaire J. Morlet, avec deux projets scientifiques de six mois retenus chaque année. Une première équipe sur les probabilités a été montée. Il y a eu quatre excellents candidats pour le 2^e semestre 2014. Les bénéficiaires sont logés à la Maison Jean Morlet. On espère dans l'avenir des délégations pour les organisateurs de programmes de longue durée. Un autre grand projet s'est concrétisé en une demande de financement pour une opération

immobilière avec le CNRS sur l'Annexe (augmentation de la capacité d'hébergement et une salle de séminaire supplémentaire).

P. Pansu présente la section sur le Grand Public. Pour des questions budgétaires, les actions Grand Public devraient être couvertes par des subventions. Même si Cap'Maths a un esprit très large, ce n'est pas évident de rentrer dans ses appels d'offre. Les suggestions sont les bienvenues. Relations avec *Tangente* : *Tangente* publie un article sur chaque conférence « un texte, un mathématicien » avec un délai d'environ un an. *Tangente* aimerait être plus visible, avec une annonce de la publication des conférences. Le contrat avec *Tangente* ne pose pas de contraintes pour la SMF pour demander des articles aux conférenciers. Les Editions Odile Jacob proposent de publier une dizaine de conférences écrites directement par les orateurs. Il s'agit d'une affaire financièrement stable, car Odile Jacob a les moyens d'effectuer de la diffusion. A l'avenir, si on a des idées de textes Grand Public, il serait bien de se mettre en partenariat avec des experts dans ce secteur, qui peuvent garantir la diffusion des textes publiés. La brochure « *Explosion des Mathématiques* » est subventionnée (pour son tirage) par la FSMP et Cap'Maths. Sa diffusion par contre reste à charge.

J.-P. Borel explique que dans sa rédaction de la partie Enseignement il a choisi de ne pas mettre des noms. La commission Enseignement fera en septembre le point de l'activité en termes de l'enseignement. Ce point anticipera les choix futurs. Essentiellement, le travail a été effectué au sein des groupes Licence et Master. Des textes ont été préparés et ensuite soumis. La communauté a été associée au moyen de trois réunions (dont une dans le cadre de la journée annuelle en juin). Sur quelques points la réflexion de la SMF n'est pas terminée : les intitulés (que signifie limiter les intitulés ? Une liste de huit intitulés en tout est proposée par la conférence des doyens). A chaque intitulé correspond un référentiel, qui n'est pas encore sorti.

Y. Lefeuvre souligne que la phrase sur le renouvellement de la commission Enseignement est à modifier. Il faudra aussi mettre des notes en pied de page pour expliquer les acronymes utilisés et donner les liens aux textes.

Dans la section sur les Publications, présentée par D. Barlet, il est demandé de parler factuellement de la démission des deux comités de rédaction parmi les faits marquants. Il faut aussi mentionner la démission de P. Allouche de ses fonctions aux publications (directeur adjoint aux publications). Dans cette section on pourrait aussi ré-expliciter la philosophie du passage à l'électronique. Ce passage pose des questions sur une possible chute des abonnements.

A. Bonami propose de voter séparément le rapport moral et le rapport financier.

Le rapport moral pour la période de juin 2012 à juin 2013 est approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier pour l'exercice 2012 est approuvé à l'unanimité.

4) Point sur les publications (travail en cours sur le texte au sujet des ouvrages acceptés pour publication)

a. Texte au sujet des ouvrages acceptés pour publication

D. Barlet informe le CA que le Comité de rédaction de « *Panoramas et Synthèses* » n'est pas d'accord avec le texte proposé et demande à la SMF un engagement quadri-annuel avec un passage de trois à quatre volumes par an. Il y a des très bons manuscrits à publier en tant que quatrièmes volumes pour 2014 et 2015. Le Bureau a donné son accord pour ces deux ans. L'accord pour les années suivantes dépendra du bilan de l'opération. Pour d'autres séries, comme les *Documents Mathématiques*, le flux de manuscrits est plus irrégulier. Le mode de fonctionnement proposé par le texte est le seul moyen pour le Bureau et la trésorière d'être informés en temps utile pour prendre des décisions. Chaque comité de rédaction peut fournir une proposition alternative au texte proposé s'il préfère. Etant donné la situation financière difficile, il faut prévoir ou limiter les dépenses, en vue des contraintes budgétaires et de personnel. D'autre part le but de la SMF est de préserver toutes ses publications.

Le texte au sujet des ouvrages acceptés pour publication reste un texte de cadrage, soumis à modification suivant les circonstances. Son utilisation relève du bureau et ne fait pas l'objet d'une décision au CA.

b. Durée d'embargo

La « période d'embargo » d'une revue est la période dans laquelle une revue en forme électronique est uniquement payante. A. Bonami demande au CA son approbation pour fixer à cinq ans la période d'embargo des revues électroniques de la SMF, *Bulletin*, *Mémoires* (à partir de 2014, donc en libre accès à partir de 2019), *RHM*, *Annales de l'ENS*. Pour les *Mémoires*, qui n'existe pas sous forme électronique, le libre accès commencera en 2019. Dans la pratique cette décision n'a pas de conséquence financière, car aucune revue datant plus de cinq ans est vendue. Cette période ne s'applique pas à *Panoramas et Synthèses* ni *Séminaires et Congrès*, qui ne sont pas en abonnement. Les revues en libre accès seront aussi disponibles sur Numdam.

La durée d'embargo des revues de la SMF à cinq ans est adoptée à l'unanimité.

5) Questions diverses (Votes électroniques...)

a. Votes électroniques

J. Gillibert présente au CA un texte sur les votes électroniques. Il s'agit d'un texte de fonctionnement intérieur, à présenter au premier CA de chaque année.

Règles pour faire valider électroniquement par le CA un texte ou une prise de position de la SMF.

Règles informelles :

- on ne doit recourir au vote électronique qu'en dernier ressort, sur des textes courts et urgents.

- dans l'idéal, il faudrait prévoir deux étapes :

- 1) une étape de discussion du texte, dans laquelle chacun peut suggérer des modifications et retouches.
- 2) le vote, qui dure cinq jours.

Règles formelles :

1.a) Il faut un délai de cinq jours pleins entre l'envoi du texte au CA, qui marque l'ouverture du vote, et la clôture du vote.

1.b) Il n'y a que trois votes possibles : pour, contre, abstention.

1.c) Le texte ne doit en aucun cas être retouché en cours de vote.

2.a) Si le bureau de la SMF souhaite réagir en moins de cinq jours sur une actualité brûlante, à lui de le faire sans demander le vote du CA. Dans ce cas, le texte doit clairement afficher « position du bureau de la SMF » et pas « position de la SMF ».

2.b) Le cas échéant, le CA doit être tenu au courant des actions du bureau dans les plus brefs délais (envoi d'un e-mail).

3) Dans tous les cas de figure, qu'il s'agisse d'un texte voté électroniquement par le CA, ou d'une simple prise de position du bureau, chaque point doit figurer à l'ordre du jour du CA suivant.

4) Le quorum : pour que le texte soit adopté, il faut qu'au moins 50 % des membres du CA aient pris part au vote.

Le texte est adopté à l'unanimité.

b. Elections au Conseil d'administration de la SMF

Neuf membres du CA sont sortants : A. Bonami, S. Delaunay, P. Foulon (qui renouvelle sa candidature), J. Gillibert, Y. Leveufre, P. Massart (qui renouvelle sa candidature), O. Ramaré, N. Tosel.

Les élections en juin 2013 prévoient le renouvellement de huit membres, conformément aux statuts. Pour se mettre en règle après un décalage de plusieurs années, le CA futur aura donc immédiatement à coopter un membre pour un an.

La séance est levée à 12h50.

Récapitulatif des décisions

- Le Conseil d'administration de la SMF approuve et proclame à l'unanimité la clôture des comptes de l'exercice 2012.
- Le Conseil d'administration de la SMF approuve à l'unanimité le rapport moral pour la période de juin 2012 à juin 2013.

- Le Conseil d'administration de la SMF approuve à l'unanimité le rapport financier pour l'exercice 2012.
- Le texte de fonctionnement intérieur sur les votes électroniques est approuvé à l'unanimité.
- La période d'embargo des revues électroniques de la SMF est fixée à l'unanimité à cinq ans.